

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: MOUSTIFLUID LOTION PROTECTRICE ZONES TEMPEREES

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2023-0061

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0013321-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

MOUSTIFLUID LOTION PROTECTRICE ZONES TEMPEREES
MOUSKITO SPRAY
MOUSKITO POCKETSPRAY
MOUSKITO SPRAY
MOUSKITO POCKETSPRAY

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Gifrer Barbezat
	Adresse	8-10 rue Paul Bert 69150 Décines-Charpieu France
Numéro de l'autorisation	FR-2023-0061	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0013321-0000	
Date de l'autorisation	06/11/2023	
Date d'expiration de l'autorisation	15/11/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Cosmade BVBA
Adresse du fabricant	Impulsstraat 3A 2220 Heist-op-den-Berg Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Belcofill BVBA - Impulsstraat 7 2220 Heist-op-den-Berg Belgique

Nom du fabricant	Fareva - FCA
Adresse du fabricant	Les Iles Freays 07300 Tournon sur Rhône France
Emplacement des sites de fabrication	Les Iles Freays 07300 Tournon sur Rhône France

Nom du fabricant	Alcoholes Monplet
Adresse du fabricant	Vía Trajana 53-55 08020 Barcelona Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Vía Trajana 53-55 08020 Barcelona Espagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1320 - Éthyl butylacetylaminopropionate
Nom du fabricant	Merck KGaA
Adresse du fabricant	Frankfurter Straße 250 64293 Darmstadt Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Polígono Merck 08100 Mollet del Vallés, Barcelona Espagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Éthyl butylacetylaminopropionate		Substance active	52304-36-6	257-835-0	20

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Répulsif contre les mouches des étables, les moustiques, les phlébotomes et les aoûtats

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Répulsif

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Aedes spp
Nom commun: Moustiques
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: culex spp
Nom commun: Moustiques
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Stomoxys calcitrans
Nom commun: Mouches des étables
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: phlebotomus spp
Nom commun: Phlébotomes

Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Trombiculidae:
Nom commun: Aoûtats
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

Intérieur dans des zones bien aérées
Extérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Pulvérisation
Description détaillée:
Utilisation via pulvérisation directement sur la peau exposée.

Pulvérisateur (pompe) prêt à l'emploi à pulvériser

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 1g de produit pour 600 cm² de peau
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
1g de produit pour 600 cm² de peau

Adulte et enfant à partir de 12 ans : 2 applications maximum par jour

Enfant de moins de 12 ans: 1 application maximum par jour

Durée de protection :

- moustiques et mouches des étables: jusqu'à 8 heures.
- phlébotomes : jusqu'à 7 heures
- aoûtats : jusqu'à 5 heures

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteille en plastique (PP) : 50 et 100mL avec un bouchon en PP

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Dose par application :

- Adulte et enfants >12 ans : 15 pulvérisations pour la tête, 17 pulvérisations par bras et main et 18 pulvérisations par jambe.
- Enfants de 6 à 12 ans : 7 pulvérisations pour la tête, 6 à 7 pulvérisations par bras, et 9 pulvérisations par jambe.
- Enfants de 2 à 6 ans : 7 pulvérisations pour la tête, 4 à 5 pulvérisations par bras, 6 pulvérisations par jambe.
- Enfants de 1 à 2 ans : 5 à 6 pulvérisations pour la tête, 3 à 4 pulvérisations par bras, 4 pulvérisations par jambe.
- Nourrissons 1 an : 4 à 5 pulvérisations pour la tête, 3 pulvérisations par bras, 3 à 4 pulvérisations par jambe.
- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Appliquer et répartir uniformément sur la peau à protéger
- Ne pas pulvériser directement sur le visage mais pulvériser sur les mains et appliquer ensuite sur le visage.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité du traitement.
- L'utilisation du produit avec d'autres produits répulsifs n'est pas recommandée.
- En cas d'application d'une protection solaire, attendre au moins 20 minutes pour appliquer le produit répulsif.
- La durée de protection est donnée à titre indicatif. Des facteurs environnementaux (température, vent, eau...) peuvent modifier la durée de protection.
- Les enfants ne doivent pas appliquer ce produit seuls. Le produit doit être appliqué sur les enfants par un adulte.
- Ne pas appliquer sur les mains des enfants.
- Envisager l'utilisation de protection personnelle anti-vectorielle en combinaison avec un produit répulsif biocide

5.2. Mesures de gestion des risques

- Se laver les mains avant toute manipulation d'aliments.
- Éviter tout contact entre la peau traitée et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser le produit à proximité de denrées alimentaires, et de surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale).
- Ne pas inhaler.
- Ne pas ingérer.
- Utiliser dans des zones bien ventilées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION: si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir.
- Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : en cas d'irritation cutanée: Rincer la peau à l'eau et consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer tous les déchets de produit et contenants dans des circuits de collectes appropriés.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de stockage : 2 ans
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C.
- Ne pas stocker à une température inférieure à 0° C.
- Stocker dans un endroit sec et bien ventilé.

6. Autres informations

-